

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le lundi 6 juin 2022 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller siège numéro 3 ;
- Denis Côté, conseiller siège numéro 6.

Sont absents :

- Gaétan Longchamp, conseiller siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2022 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
7. Dépôt du rapport de la Mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2021 ;
8. Adoption du règlement numéro 022-184 modifiant le règlement numéro 020-161 sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec ;
9. Résolution - Application du solde disponible du règlement d'emprunt fermé du réseau d'égout pour l'affecter au remboursement du prêt numéro 1 du réseau d'égout ;
10. Résolution - Octroi d'un contrat de remplacement de milieux filtrants réseau d'égout municipal ;
11. Résolution - Achat d'un tracteur à gazon pour l'entretien des sites et des parcs de la Municipalité ;
12. Résolution - Autorisation dépôt d'une demande dans le cadre du programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA) ;
13. Résolution - Autorisation demande de paiement numéro 3 - Contrat pour divers réaménagements intérieurs Centre Le Sillon ;

14. Varia ;
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
15. Période de questions ;
16. Clôture de la séance.

Item 1 Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

022-057

Item 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Patrick Lachance.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-058

Item 3 Adoption du procès-verbal du 2 mai 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 est adopté sur proposition de Patrick Lachance avec l'appui de Denis Côté.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 Suivi du procès-verbal

Item 5 Correspondance

022-059

Item 6 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Attendu que le directeur général/greffier-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 2 mai 2022 jusqu'à la séance prévue en juillet 2022 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Lauréanne Dion

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 185 547,01 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 11 058,51 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier

Item 7 **Dépôt du rapport de la Mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2021**

Comme stipulé à l'article 176.22 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), Madame Lina Labbé mairesse, dépose son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2021, selon le tableau suivant :

Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

États comparatifs Budgets vs résultats

2020-2021

	2020	2020	2021	2021
	Budget	Résultats	Budget	Résultats
Revenus				
Taxes	753 386 \$	770 949 \$	753 653 \$	777 495 \$
Paiements tenant lieu de taxes	7 350 \$	7 579 \$	7 350 \$	7 579 \$
Services rendus	14 500 \$	15 896 \$	11 350 \$	15 972 \$
Imposition de droits	11 820 \$	62 756 \$	11 700 \$	57 333 \$
Amendes et pénalités	2 250 \$	2 536 \$	2 250 \$	2 544 \$
Intérêts - revenus	6 000 \$	6 908 \$	6 000 \$	6 278 \$
Autres revenus	3 000 \$	9 077 \$	3 000 \$	1 656 \$
Transferts	4 847 \$	72 154 \$	4 486 \$	41 014 \$
Total des revenus	803 153 \$	947 854 \$	799 789 \$	914 023 \$
Dépenses				
Législation	55 418 \$	51 518 \$	55 910 \$	48 020 \$
Application de la Loi	500 \$	- \$	500 \$	344 \$

Gestion financière et administrative	180 721 \$	171 324 \$	182 041 \$	212 270 \$
Greffe	- \$	- \$	10 000 \$	7 271 \$
Évaluation	24 900 \$	15 222 \$	55 970 \$	42 387 \$
Autre (Sillon & employé municipal)	183 751 \$	153 598 \$	165 748 \$	176 917 \$
Sécurité publique	187 559 \$	198 356 \$	197 154 \$	201 842 \$
Transport	64 338 \$	102 093 \$	68 400 \$	93 183 \$
Hygiène du milieu	109 822 \$	177 577 \$	106 720 \$	166 375 \$
Urbanisme et zonage	11 561 \$	9 591 \$	12 455 \$	19 727 \$
Loisirs	38 710 \$	84 343 \$	34 750 \$	87 125 \$
Frais de financement	7 922 \$	25 234 \$	7 998 \$	23 491 \$
Total des dépenses	865 202 \$	989 156 \$	897 646 \$	1 078 950 \$
Immobilisations/Financement et affectations	62 049 \$	206 803 \$	97 858 \$	234 653 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	- \$	165 502 \$	- \$	69 724 \$
Investissements de l'année dans les immobilisations	- \$	(38 883) \$	- \$	- \$
Excédent (déficit) à des fins fiscales	- \$	126 619 \$	- \$	69 724 \$

De plus, Madame Labbé résume les actions réalisées en 2021, celles qui sont en cours et celles qui seront réalisées en 2022-2023.

2021 Réalisations

- Gestion de la pandémie ;
- Érosion des berges, nous avons terminé la caractérisation ;
- Marquage de la route d'Argentenay et de la montée Guérard ;
- Réglementer les résidences touristiques ;
- Éclairage de l'église ;

2022 Planification

- Présentation du plan de caractérisation d'intervention érosion des berges ;
- Phase 2 Projet érosion des berges, projet pilote au camp Saint-François ;
- Continuer à travailler sur le dossier du plan de conservation du ministère de la Culture du Québec (MCC) ;
- Suivi du dossier du Quai, dépôt d'une lettre d'intention d'acquisition ;

- Compléter l'amélioration des stationnements au Parc du Sillon et au Parc du Quai ;
- Réfection du chemin du Quai (Section en bas de la côte) ;
- Centre communautaire le Sillon réaménagement de la grande salle pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite ;
- Centre communautaire le Sillon réaménagement des salles de bains pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite et ajout de douches (en cas d'ouverture d'un centre d'hébergement – mesure d'urgence) ;
- Réaménagement de la salle du conseil ;
- Rue Lemelin aménagement d'un carrefour pour permettre le retournement des camions à l'extrémité Est et l'élargissement des bordures ;
- Une rencontre avec les citoyens(es) ;
- Sécuriser le village (assurer la sécurité des piétons) ;

2023 Planification

- Poursuite du projet de l'érosion des berges phase 2 ;
- Continuer de travailler sur le dossier du plan de conservation ;
- Suivi du dossier du Quai – intérêt d'acquisition ;
- Réalisation et mise en ligne d'un vidéo promotionnel de la Municipalité ;
- Déplacer le point d'eau du service incendie sur la route d'Argentenay en aménageant une citerne à l'extrémité est du chemin ;
- Réaménagement du carrefour du chemin du Quai avec le chemin Royal ;
- Organisation de cours de secourisme ;
- Parc de la Tour-du-Nordet – solidifier les piliers de la Tour.

022-060

Item 8 Résolution - Adoption du règlement numéro 022-184 modifiant le règlement numéro 020-161 sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec

Attendu que la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur la qualité de l'environnement confèrent aux municipalités certains pouvoirs dans les domaines de l'environnement, des matières résiduelles, de nuisances et de la salubrité ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a délégué sa compétence sur les matières résiduelles à la MRC de l'Île d'Orléans ;

Attendu que les citoyens de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ont accès aux écocentres de la Ville de Québec ;

Attendu que le projet de règlement a été déposé le 2 mai 2022 ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022 ;

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Lachance, avec l'appui de Lauréanne Dion,

Il est résolu

Que le présent règlement numéro 022-184, intitulé « **Règlement modifiant le règlement 020-161 sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec** », soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Nombre de visites annuelles permises

Le contenu de l'article 4 est abrogé et remplacé par ce qui suit : « ***La gratuité du service de l'écocentre est limitée à 5 visites dans une même année par adresse d'utilisateur admissible.*** »

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-061

Item 9 Résolution - Application du solde disponible du règlement d'emprunt fermé du réseau d'égout pour l'affecter au remboursement du prêt numéro 1 du réseau d'égout

Attendu qu'un solde disponible sur un règlement d'emprunt fermé de 5 432,81 \$ est disponible dans les livres de la Municipalité ;

Attendu que ce solde provient du règlement d'emprunt 010-083 sur le réseau d'égout municipal ;

Attendu que les articles 7 et 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7) établissent les règles à suivre pour l'utilisation d'un tel solde ;

Attendu que l'utilisation du solde peut être déterminée par résolution ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Denis Côté

Il est résolu

Que le solde de 5 432,81 \$ soit affecté aux remboursements des prêts permanents de l'exercice 2022 pour le réseau d'égout municipal ;

Que les crédits ainsi libérés par cette affectation soient réaffectés au paiement du remplacement des milieux filtrants prévu pendant l'exercice 2022.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-062

Item 10 **Résolution - Octroi d'un contrat de remplacement de milieux filtrants réseau d'égout municipal**

Attendu qu'un calendrier avait été établi pour le remplacement des milieux filtrants du site de traitement du réseau d'égout municipal ;

Attendu que ce calendrier échelonnait les opérations sur quatre années ;

Attendu que la pandémie mondiale de la COVID-19 a eu un impact majeur en augmentant de manière significative les quantités de matières traitées par le réseau d'égout municipal ;

Attendu que le gouvernement du Québec a octroyé des montants d'aide financière spéciale pour aider les municipalités à gérer ce type de problème ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a révisé son calendrier initial pour effectuer le remplacement des milieux filtrants du site de traitement du réseau d'égout municipal en réalisant les travaux sur 2 ans ; (2021 et 2022)

Attendu que la première moitié des milieux filtrants du site de traitement du réseau d'égout municipal a été remplacée en 2021 et qu'il reste 20 milieux à remplacer cette année ;

Attendu que conformément aux dispositions du règlement numéro 019-156 sur la gestion contractuelle ce contrat peut être accordé de gré à gré ;

En conséquence,

Sur proposition de Denis Côté avec l'appui de Patrick Lachance

Il est résolu

Que le contrat de remplacement de 20 milieux filtrants soit octroyé à la firme Premier Tech pour la somme de 43 070 \$ plus taxes, après vérifications des différents registres gouvernementaux autorisant l'entreprise à contracter avec une municipalité ;

Que les coûts de ce contrat soient financés à même le solde de l'enveloppe d'aide COVID-19, octroyée à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à partir de l'enveloppe régionale COVID-19 de la MRC de l'Île d'Orléans pour un montant de 10 463,60 \$ d'une part. Par la réaffectation du solde affecté aux remboursements des prêts permanents de l'exercice 2022 pour la somme de 5 432,81 \$ d'autre part et par le fonds de réserve du réseau d'égout pour le solde du contrat.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-063

Item 11 Résolution - Achat d'un tracteur à gazon pour l'entretien des sites et des parcs de la Municipalité

Attendu que l'ancien opérateur du site du Parc de la Tour-du-Nordet se chargeait de l'entretien complet du site incluant la tonte du gazon ;

Attendu que l'entente avec le nouvel opérateur du site ne comprend pas la tonte du gazon ;

Attendu que pour prendre en charge la tonte du gazon du site en combinaison des autres sites municipaux, l'achat d'un tracteur à gazon devient nécessaire ;

Attendu que conformément aux dispositions du règlement numéro 019-156 sur la gestion contractuelle ce contrat peut être accordé de gré à gré ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Patrick Lachance

Il est résolu

Que l'achat d'un tracteur à gazon Husqvarna modèle TS242XD 21,5 auprès de Scierie Mobile Gilbert inc. pour la somme de 4 800 \$ plus taxes, après

vérifications des différents registres gouvernementaux autorisant l'entreprise à contracter avec une municipalité soit autorisé ;

Que le coût de l'achat soit financé à même le fonds de roulement de la Municipalité et que le coût soit amorti sur une période de 5 ans en remboursement égaux.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-064

Item 12 **Résolution - Autorisation dépôt d'une demande dans le cadre du programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA)**

Attendu que le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) a pour but d'aider les municipalités à mettre en place des infrastructures visant à l'amélioration de la qualité de vie des aînés ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté une politique des aînés et un plan d'action MADA pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés ;

Attendu que l'aide financière du programme PRIMA pouvant être accordée à une municipalité représente 100 % de la valeur des travaux admissibles jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 000 \$;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire déposer une demande dans le cadre du programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA) ;

En conséquence,

Sur proposition de Denis Côté, avec l'appui de Lauréanne Dion,

Il est résolu

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise le dépôt d'une demande dans le cadre du programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA) ;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tous les documents requis pour le dépôt de cette demande ;

Que si une aide financière est obtenue, tout contrat ne pourra être octroyé sans suivre les règles prévues par le règlement numéro 019-156 sur la gestion contractuelle de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-065 Item 13 **Résolution - Autorisation demande de paiement numéro 3 - contrat pour réaménagements intérieurs Centre Le Sillon**

Attendu que le contrat pour la réalisation de divers réaménagements intérieurs au centre le Sillon a été octroyé à Construction Envergure inc. par la résolution 022-024 ;

Attendu que la réalisation de ce contrat est prévue en trois phases ;

Attendu que le paiement de ce contrat est effectué par étape selon les travaux réellement exécutés ;

Attendu que ces paiements doivent faire l'objet de vérifications de l'architecte responsable en collaboration avec la direction générale ;

Attendu que la demande de paiement numéro 3 a été présentée et approuvée par l'architecte et la direction générale ;

Attendu que des travaux supplémentaires d'une somme de 29 346,70 \$ ont été nécessaires jusqu'à maintenant ;

Attendu que ces travaux supplémentaires ne pouvaient être planifiés puisqu'ils ont été mis en évidence lors de la réalisation des travaux prévus ;

Attendu que conformément aux clauses du contrat une retenue de 10 % est applicable aux demandes de paiement pendant la réalisation des travaux ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que le Conseil autorise le paiement de la demande numéro 3 du contrat pour divers réaménagements intérieurs du centre le Sillon pour la somme de 43 878,39 \$ incluant toutes les taxes et la retenue de 10 %.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 14 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 15 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 24 toutefois, comme aucune personne n'assiste à la séance la période de questions se termine immédiatement.

Item 16 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 24.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.